Instances ordinales : Solution ou dissolution ?

Compte Test - 2021-05-30 08:40:35 - Vu sur pharmacie.ma

La première réunion de la Commission des secteurs sociaux s'est tenue le mardi dernier au Parlement afin d'étudier le projet de Loi 98-18, texte qui permettra, entre autres, la mise en place d'une régionalisation élargie des Conseils de l'Ordre. Lors de cette réunion, le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, a prononcé une allocution par laquelle il a rappelé aux membres de cette commission les problèmes que vit la profession pharmaceutique. Il a déploré les perpétuelles divisions qui l'empêchent d'avoir un «interlocuteur unique» pour faire avancer les différents dossiers du secteur. Il a, par la même occasion, rappelé à l'assistance qu'étant donné que le report des élections n'a plus aucune raison qui le justifie, il a sommé les présidents des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine d'organiser les élections avant la fin du mois de juin. La formulation adoptée par le ministre de la Santé est pour le moins inhabituelle. Il n'en reste pas moins que depuis une quinzaine d'années, les dépassements que connaissent nos élections ont créé un climat de tension dont la profession se serait bien passée. Malheureusement, le temps qu'on passe à essayer désespérément de résoudre des problèmes qui ne devraient même pas exister, c'est du temps en moins que nous consacrons à défendre les vrais dossiers de la profession. Les propos tenus mardi dernier par le ministre de la Santé ont été on ne peut plus clairs : si les Conseils régionaux n'organisent pas leurs élections dans un mois, la tutelle procédera à la mise en place d'une commission pour qu'elle s'en charge ! Paradoxalement, toutes les composantes de la profession (conseils, confédération et fédération...) se sont retrouvées le lendemain de ce discours au ministère du Travail et de l'insertion professionnelle pour négocier le taux de cotisation des pharmaciens d'officine et des biologistes à la Couverture médicale des indépendants. Aussi invraisemblable que ça puisse paraître, ils ont été quasiment en phase et ils se sont même surpassés pour que ce taux prenne en considération l'érosion des revenus du pharmacien. Cet exploit inattendu ne peut être que salué, même si on ne peut s'empêcher de penser à tous ces confrères en difficultés qui doivent s'acquitter d'une contribution minimale même quand ils sont déficitaires et d'une patente qui n'est pas non plus en phase avec leurs activités. Bientôt, ils vont aussi devoir payer 495 DH par mois pour bénéficier d'une assurance-maladie. Cette réunion est un exemple de ce que des pharmaciens parlant la même voix sont capables de réaliser. On imagine ce qu'ils pourraient faire s'ils se concertaient davantage entre eux !

Ces dossiers, qui se succèdent, ne devraient pas nous faire oublier celui de la Politique pharmaceutique nationale qui vient de surgir à nouveau. La profession doit se ressaisir et trouver rapidement les moyens à mettre en œuvre pour que les doléances des pharmaciens soient prises en considération et pour éviter qu'un nouveau décret ne vienne asséner le coup de grâce à une profession économiquement asphyxiée. Aujourd'hui, tout ce qui est arrivé à la profession est le fruit de divisions plus ou moins orchestrées par certains représentants des pharmaciens et par un désintérêt manifeste de l'administration à l'égard de la profession pharmaceutique qui est quasiment livrée à elle-même. Aussi, pour que la profession pharmaceutique puisse renouer avec la «normalité», les pharmaciens de tous bords doivent se défaire de certaines obédiences qui ont fini par corrompre leur capacité de discernement et par leur faire oublier qu'avant d'appartenir à tel ou tel parti politique ou courant idéologique, ils sont d'abord membres de la famille des pharmaciens. Le Code de déontologie leur impose de s'entraider et donner le meilleur d'eux-mêmes afin que la profession qu'ils sont censés chérir retrouve sa dignité, sa noblesse et, surtout, la place qui lui sied dans le parcours de soins.